

Conditions générales de vente · billetterie

Applicables aux inscriptions à la conférence « Le prix du mensonge », jeudi 10 décembre 2026, Hôtel Plaza Athénée, organisée par UPLAWDER KANTI PROD SAS (« Uplawder »).

1 Objet et public

La conférence s'adresse à un public professionnel : directions juridiques, marketing, e-commerce, conformité, agences et conseils. Chaque inscription est faite par une personne agissant pour les besoins de son activité professionnelle, pour son compte ou celui de son employeur, qui accepte les présentes conditions en envoyant sa demande.

2 Formules et prix

FORMULE	PRIX HT	PRIX TTC
La matinée : accueil et petit-déjeuner dès 8 h 30, tables rondes de 9 h à 12 h	250 €	300 €
La matinée et le déjeuner d'affaires, sur validation (article 4)	500 €	600 €

3 Inscription sur validation

L'inscription est une demande. Uplawder répond sous 48 heures ouvrées. La place est confirmée par écrit ; une demande non retenue n'est jamais facturée. La composition de la salle vise un équilibre entre annonceurs, enseignes, agences et conseils, au service de la qualité des échanges.

4 Le déjeuner d'affaires

Le déjeuner réunit, en petit comité, les intervenants et des participants de secteurs et de fonctions différents. Pour garantir cette diversité, les places sont attribuées sur demande, selon des critères objectifs annoncés avant toute inscription :

1. l'équilibre des secteurs d'activité représentés ;
2. l'équilibre des fonctions représentées ;
3. au plus deux personnes d'une même organisation ;
4. une place limitée pour les conseils (avocats, consultants) autres que les intervenants ;
5. à critères égaux, l'ordre d'arrivée des demandes.

Ces critères tiennent uniquement à l'activité professionnelle des participants. Ils ne reposent sur aucun critère prohibé par la loi. Si la demande de déjeuner n'est pas retenue, le participant en est informé sous 48 heures ouvrées, avant toute facturation, et choisit entre le maintien de sa place à la matinée au prix de 250 € HT et l'annulation sans frais. Il peut être inscrit sur liste d'attente.

5 Paiement

Le prix est payable dès la confirmation de la place, à réception de la facture, par virement ou par tout moyen indiqué sur la facture. La place n'est définitivement acquise qu'à réception du paiement, et au plus tard le 3 décembre 2026. À défaut, Uplawder peut réattribuer la place.

6 Remplacement et annulation par le participant

Le participant peut se faire remplacer à tout moment, sans frais, par une personne de la même organisation, en communiquant son nom. Le remplacement d'un participant inscrit au déjeuner reste soumis à l'article 4. Annulation sans frais jusqu'au 26 novembre 2026, quatorze jours avant l'événement, avec remboursement intégral ; au-delà, le prix reste dû.

7 Annulation ou report par Uplawder

En cas d'annulation de l'événement, quelle qu'en soit la cause, le prix payé est intégralement remboursé sous 30 jours. En cas de report, le participant choisit entre le maintien de sa place à la nouvelle date et le remboursement intégral. Un changement important du programme publié ouvre au participant le droit d'annuler sans frais.

8 Captation, image et voix

La conférence est filmée et photographiée pour en produire le replay, des formats courts et le guide pratique. Les prises de vue visent la tribune ; la salle peut apparaître en plan large. Le participant qui ne souhaite pas apparaître le signale lors de l'inscription ou à l'accueil : une place hors champ lui est proposée et son image est floutée si elle apparaît de façon reconnaissable. Les questions posées au micro peuvent être enregistrées ; le participant peut demander qu'elles ne soient pas diffusées.

9 Données personnelles

Uplawder traite les données d'inscription (identité, coordonnées professionnelles, organisation, fonction, secteur, formule, question éventuelle) pour gérer la demande et l'inscription, sur le fondement des mesures précontractuelles puis du contrat, et pour informer le participant de ses prochains événements, sur le fondement de son intérêt légitime, avec faculté d'opposition à tout moment. Les coordonnées ne sont transmises aux intervenants, et le cas échéant au partenaire principal, que si le participant a coché la case prévue à cet effet. Les données sont hébergées dans l'Union européenne par des sous-traitants d'Uplawder et conservées trois ans au plus après le dernier échange. Le participant dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité, qu'il exerce auprès de ludovic.cenci@uplawder.com, et peut saisir la CNIL.

10 Attestation de présence

Une attestation de présence nominative est remise sur demande. Sa prise en compte au titre d'une obligation de formation continue relève des règles propres à chaque profession et n'est pas garantie par Uplawder.

11 Responsabilité

Les interventions expriment l'opinion de leurs auteurs et ne constituent pas une consultation juridique. Uplawder n'est pas responsable de l'usage qui en est fait. Le participant respecte le règlement intérieur du lieu d'accueil.

12 Force majeure, droit applicable

Aucune partie n'est responsable d'un manquement causé par la force majeure ; le remboursement prévu à l'article 7 reste dû. Droit français. Recherche d'une solution amiable avant toute action devant les tribunaux compétents de Paris.